

Conseil d'administration n°61 du 19 mai 2026
Procès-verbal des échanges

Présents :

Ville de Toulouse

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdatt,
Monsieur Eric Jean-François,
Monsieur Michel Lacroix,
Monsieur Sofiane Oumiha,

Toulouse Métropole

Monsieur Aurélien Andreu-Seigné,
Monsieur Pierre Esplugas-Labatut,

État

Madame Marie Béatrice Angelé,
Monsieur Emmanuel Pidoux,

Collège des personnels enseignants

Monsieur Hervé Ambal,
Monsieur Olivier Huz,
Monsieur Felip Marti-Jufresa (suppléant),
Madame Christine Sibran,
Monsieur Thierry Vosdey,

Collège des personnels non enseignants

Madame Amélie Aribaud,
Monsieur Xavier Saint Cricq,

Collège des étudiants

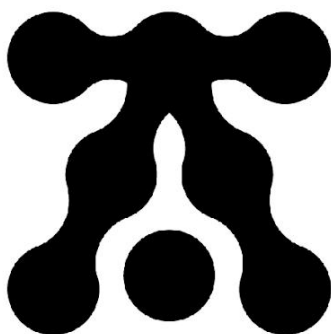
Nathan Marlot

Invités :

Monsieur Alain Combres, Directeur général par intérim
Madame Karina Cobo Dorado, Directrice par intérim des études musique
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse
Madame Laurence Gonzalez, Responsable administrative et financière,
Madame Laure de Mazerat, Directrice des ressources de la culture, Mairie de
Toulouse et Toulouse Métropole
Madame Sophie Barousse, rédactrice du procès-verbal

Excusés :

Monsieur Jean-Paul Bouche, pouvoir donné à Madame Nicole Yardeni,
Madame Valérie Jacquet-Violleau pouvoir donné à Monsieur Eric Jean-François ,
Monsieur Marc Daniel, pouvoir donné à Madame Marie Béatrice Angelé,
Monsieur Frédéric Bourdin pouvoir donné à Monsieur Emmanuel Pidoux,
Monsieur Yannick Callier pouvoir donné à Monsieur Xavier Saint Cricq,
Madame Amélie Papin,
Madame Agathe Roby,
David Mozziconacci, Directeur des études art, design et design graphique,
Monsieur Philippe Fermanel, Administrateur de l'Etat, gestion comptable,
Monsieur Alexandre Durand, Directeur général de la Culture, Mairie de Toulouse
et Toulouse Métropole



Madame la Présidente du Conseil d'administration ouvre la séance à 16h.
Le quorum est atteint avec 21 présents et représentés.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 février 2026**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 21
pour : 21
contre : 0
abstention : 0

Alain Combres demande si des administrateurs se portent candidat à la Présidence de l'isdaT.

Nicole Yardeni est candidate à sa succession.

Un vote à bulletin secret est organisé dont les résultats sont :

Pour : 16
Blancs/nuls : 5

Alain Combres fait appel aux candidats pour le mandat à la Vice-présidence de l'isdaT.

Aurélien Andreu-Seigné se déclare candidat.

Un vote à bulletin secret est organisé dont les résultats sont :

Pour : 15
Blancs/nuls : 6

A l'issue du vote **Nicole Yardeni** est élue Présidente de l' isdaT

Aurélien Andreu-Seigné est élu Vice-président de l' isdaT.

- **Mise en place du Comité Social Territorial (CST)**

Laurence Gonzalez présente la délibération qui doit être prise par le Conseil d'administration concernant la mise en place du CST en vue des prochaines élections professionnelles des représentants du personnel.

Alain Combres indique que Madame la Présidente devra nommer par arrêté les 4 représentants du collège employeur au sein de cette instance.

Il insiste par ailleurs sur l'importance de la présence des élus lors des instances du CST car les sujets évoqués ont des enjeux majeurs pour l'établissement.

Nathan Marlot demande si cette instance du CST n'existe pas déjà au sein de l'établissement.

Laurence Gonzalez répond par l'affirmative mais il convient de procéder à un renouvellement de la nomination des élus et prendre en compte des effectifs des agents de l'établissement au 1^{er} janvier 2026.

Thierry Vosdey demande si les vacataires peuvent siéger au CST et quelle est la fréquence des réunions.

Laurence Gonzalez précise que le CST se réunit 2 à 3 fois par an et l'invite à se rapprocher des organisations syndicales en vue des élections professionnelles du 10 décembre 2026 qui devront élire les représentants du personnel dans cette instance.

Alain Combres indique que jusqu'aux prochaines élections le 10 décembre 2026 les élus en place siégeront au prochain CST.

Madame la Présidente propose au vote la délibération.

Nombre de votants : 21

pour : 21

contre : 0

abstention : 0

La délibération est adoptée

• Modification des tarifs des services et droits d'inscription des étudiants boursiers à compter de l'année universitaire 2026/2027

Alain Combres expose que les tarifs en vigueur en 2025/2026 sont maintenus mais qu'il convient d'y ajouter des tarifs pour les nouveaux cours notamment ceux qui nécessitent une utilisation de consommables (sérigraphie, photo). Les nouveaux cours publics proposés représentent un volume de 31h de cours supplémentaires par semaine, lesquels sont conditionnés par des jauges minimales d'inscriptions afin de maintenir un coût d'exploitation raisonnable sans grever le budget de l'école.

Christine Sibran demande à connaître les jauges des cours.

Alain Combres indique par exemple les jauges suivantes :

- cours d'illustration BD jauge de 8 personnes minimum - 15 maximum
- cours de dessin extérieur : jauge de 11 personnes minimum - 20 maximum
- cours histoire de l'art : jauge de 16 personnes minimum - 70 maximum
- cours de photo jauge de 16 (2 enseignants : 2h de prise de vue et 2h de tirage)

Nathan Marlot souligne l'initiative de la mise en place des cours de préparation au concours des écoles d'art pour un public extérieur.

Alain Combres précise que ce cours sera confié à Nicolas Puyjalon bien connu à l'isdaT. Il précise également que la quasi-totalité des enseignants recrutés pour ces nouveaux cours publics sont des diplômés de l'isdaT. Il s'agit pour la direction d'une volonté de participer à la professionnalisation des jeunes diplômés de l'établissement.

Nathan Marlot demande si les étudiants pourront accéder à l'établissement le samedi matin.

Alain Combres répond que pour l'instant cette éventualité n'est pas envisagée pour des raisons de sécurité.

Nathan Marlot demande s'il s'agit de CDI qui seront proposés.

Laurence Gonzalez indique que les contrats proposés seront des contrats pris sur la base d'un accroissement d'activité pour couvrir la période universitaire 2026-2027.

Alain Combres ajoute se donner une année pour expérimenter ces nouveaux cours. Il espère qu'ils rencontreront un certain succès car cela permettrait de compenser en partie les baisses éventuelles de dotation. Pour le moment, il manque encore à l'isdaT 125 000 € de subventions de l'Etat inscrits au budget primitif.

Hervé Ambal demande à quel moment les plaquettes de communication seront disponibles.

Alain Combres indique que la plaquette de communication des cours sera diffusée prochainement et qu'il souhaite également s'appuyer sur les services de la Ville de Toulouse pour la communication.

Marie-Béatrice Angéle demande si le coût du matériel dans les cours adultes a été pris en compte pour l'évaluation du budget.

Alain Combres précise que certains cours publics vont bénéficier de dotations supplémentaires (achat de 4 appareils photos et d'un rétroprojecteur) matériel qui sera à disposition de tous les étudiants et enseignants de l'établissement.

Michel Lacroix demande quel est le taux actuel de remplissage des cours publics.

Alain Combres précise que le taux est de 100% pour tous les cours excepté le cours d'infographie 3D.

Nathan Marlot demande s'il s'agit de nouveaux inscrits ou de réinscriptions ?

Alain Combres précise que les réinscriptions sont majoritaires et prioritaires. Il indique également un changement dans les modalités de paiement imposé par la Direction général des finances publiques (DGFIP) avec la disparition progressive du paiement par chèque. Ainsi, le paiement se fera en une seule fois à compter de l'année universitaire 2026-2027. Par ailleurs, il ne sera plus possible de se désister des cours à l'année après 2 cours d'essais, facilité qui était accordée jusqu'alors et qui empêchait de nouvelles inscriptions.

Christine Sibran souligne la difficulté financière pour certains de payer l'intégralité des cours en début d'année.

Laurence Gonzalez ajoute que de nouvelles possibilités de paiement échelonnés sont l'étude avec le DGFIP actuellement.

Amélie Aribaud demande s'il est prévu la mise en place d'un taux d'exonération pour les étudiants.

Alain Combres dit que les étudiants bénéficient d'un taux préférentiel pour certains cours et qu'il s'agit d'une année d'expérimentation dont le dispositif devra être adapté les années suivantes.

Nathan Marlot demande si la plaquette de communication des cours publics ne pourrait pas être élaborée par les étudiants moyennant rémunération.

Alain Combres précise ne pas y voir d'inconvénient si ce travail peut être réalisé dans l'urgence.

Olivier Huz indique que cela a déjà été réalisé avec des étudiants mais que ce travail présente un intérêt pédagogique limité et confirme qu'il ne peut être fait dans l'urgence.

Nicole Yardeni remercie les services pour la qualité du travail.

Alain Combres remercie David Mozziconacci, les responsables d'atelier, le service comptabilité et le service communication pour leurs contributions à ce travail.

Madame la Présidente propose au vote la délibération.

Nombre de votants : 20 (Monsieur Pierre Esplugas-Labatut a quitté l'assemblée)
pour : 20

contre : 0

abstention : 0

La délibération est adoptée

Nicole Yardeni aborde les questions diverses.

- Revalorisation des chèques déjeuner

Cette question relève de l'instance CST.

- Recrutement d'un Directeur général de plein exercice

Nicole Yardeni indique qu'en l'absence de la nomination d'un nouveau DRAC, il est difficile de relancer la procédure de recrutement.

Cette question pourra traitée lors d'un prochain Conseil d'administration.

- L'avenir des départements musique et danse

Nicole Yardeni indique qu'un travail sérieux est en cours. **Alain Combres** précise cependant qu'à ce jour, il n'a pas connaissance d'arbitrages qui auraient été faits. L'Etat et la Ville de Toulouse n'ont pas été officiellement destinataires d'une présentation de projet autre que celui qu'il a réalisé dans le cadre de sa mission de directeur de projet.

Il précise que la 1^{ère} réunion avec le Hcéres aura lieu en février 2027.

Aurélien Andreu-Seigné demande s'il est possible d'éviter le recours aux acronymes.

Alain Combres indique qu'il s'agit du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, organisme qui délivre les accréditations aux établissements afin de permettre la délivrance de diplômes au grade de licence et de master.

- Visite de l'école pour les nouveaux administrateurs

Alain Combres indique qu'il a proposé à Alexandre Durand que des visites individuelles ou groupées soit organisées pour les nouveaux membres du Conseil d'administration.

Olivier Huz indique que les enseignants se portent volontaires pour participer à ces visites.

Il précise également que les soutenances de mémoires des étudiants sont publiques et qu'une invitation des membres du Conseil d'administration pourrait être envisagée.

Karina Cobo dit que les récitals des élèves musiques sont également publics.

Marie Béatrice Angelé demande comment avoir connaissance des dates de soutenance et récitals ?

Olivier Huz indique que ces dates sont mentionnées sur le livret de l'étudiant et sur le site internet de l'école.

Marie Béatrice Angelé propose que les membres du Conseil d'administration soit invités.

- Revalorisation du tarif horaire des vacataires du spectacle vivant

Alain Combres indique que ce sujet sera soumis au prochain Conseil d'administration en date du 17 juin 2026.

Madame la Présidente lève la séance à 17h40.